



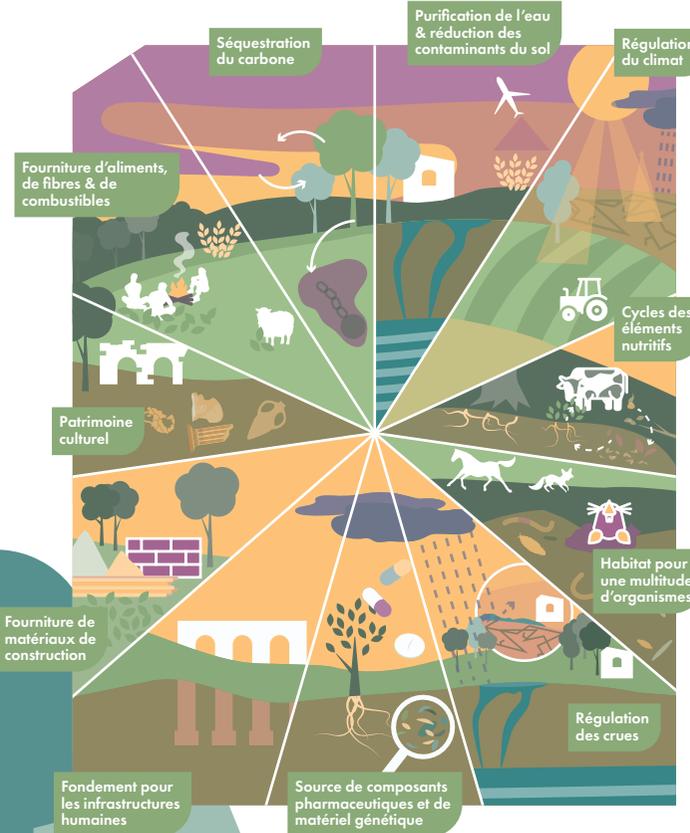
LA RENATURATION, vers une meilleure résilience des territoires en NOUVELLE-AQUITAINE

L'artificialisation entraîne une perte de fonctionnalité des sols sur lesquels reposent nos sociétés humaines (schéma ci-dessus).

VERS PLUS DE RENATURATION

POURQUOI PRÉSERVER LES SOLS ET LEURS FONCTIONNALITÉS ?

Les sols sont les supports de la vie sur Terre



Certaines activités humaines dégradent les sols :

- **imperméabilisation** via la création de routes, parkings, constructions...
- **pollution** par les produits chimiques, pesticides et plastiques...
- **érosion** et glissements de terrain dus aux défrichements, surfaces mises à nu...
- **surexploitation** par le tassement, la compaction des sols, l'excavation...

POUR UNE QUALITÉ DE VIE RENFORCÉE

La renaturation, un moyen de restauration d'un sol

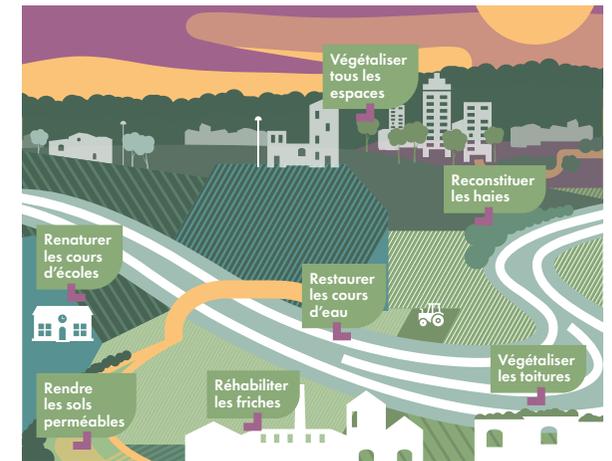
La restauration d'un sol consiste à redonner sa place à la biodiversité et à ses fonctions, en particulier biologiques, hydriques et climatiques, ainsi qu'à son potentiel agronomique (lien avec la fertilité des sols).

Elle désigne ainsi une large gamme d'actions pouvant s'appliquer autant dans les espaces urbanisés que dans les espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Source : www.fedescot.org/elude-renaturer

[DÉFINITION du Code de l'urbanisme]

La renaturation d'un sol ou désartificialisation consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en sol non artificialisé (article L. 101-2-1)



POUR QUELS BÉNÉFICES ?

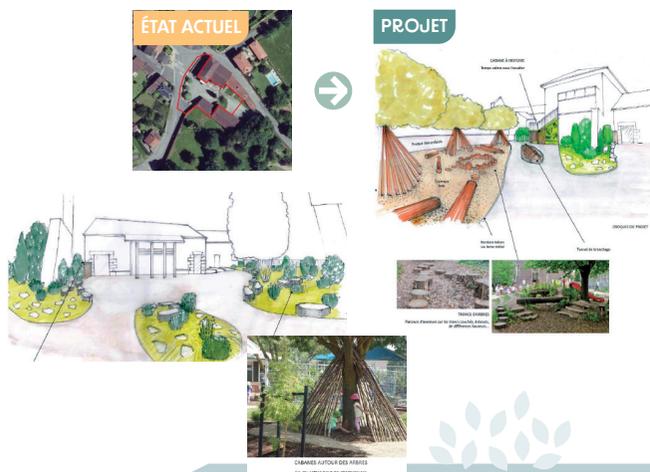
- Rafraîchir les villes
- Améliorer la qualité des sols
- Améliorer la qualité de l'air
- Préserver la ressource en eau
- Améliorer la santé et le cadre de vie
- Produire une meilleure alimentation
- Développer les services culturels
- Restaurer la biodiversité
- Favoriser la pollinisation
- Accueillir la faune et la flore
- Contrôler l'érosion
- Atténuer le dérèglement climatique
- Lutter contre le risque d'inondations
- Réduire le risque d'incendie...

Source : FédéSCoT 2024

➔ Deux PROJETS de renaturation aidés par le fonds vert en 2024

PROJET 1 • Renaturation de cour d'école à Journac (87)

Le projet consiste à requalifier une partie de la cour, proposer un aménagement ludique et pédagogique, favoriser l'inclusion en améliorant l'accessibilité PMR, désimperméabiliser les sols afin d'améliorer le confort en périodes de fortes chaleurs.



Source :
Dossier
Fonds Vert
2024

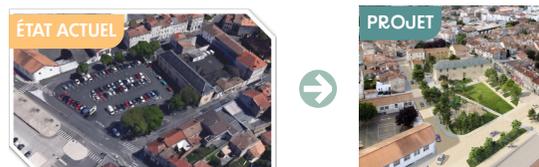
- 565 m² de surface désimperméabilisée
- 815 m² de surface en gestion intégrée des eaux pluviales

BÉNÉFICES

- Introduction d'espaces de nature dans une cour d'école aujourd'hui artificialisée
- Limitation de l'effet îlot de chaleur pour le confort des enfants

PROJET 2 • Requalification d'îlot et végétalisation à Niort (79)

Il s'agit de l'aménagement d'un espace aujourd'hui dédié au stationnement en un espace végétalisé et piétonnier, permettant de réduire les effets d'îlot de chaleur. Le programme comprend le recyclage d'une partie des eaux de toitures, permettant de limiter le risque inondation et de favoriser le phénomène d'évapotranspiration des arbres.



Source :
Dossier
Fonds Vert
2024

- 1 895 m² de surface désimperméabilisée nette
- 9 264 m² de surface en gestion intégrée des eaux pluviales
- 2 158 m² d'espaces végétalisés créés

BÉNÉFICES

- Lutte et adaptation au changement climatique, réduction de la vulnérabilité du territoire (canicule, inondation)
- Amélioration du cadre de vie des habitants (végétalisation et cheminements piétons)

QUELQUES LEVIERS POSSIBLES

Intégrer des dispositions dans les documents d'urbanisme [SCoT, PLU(i)] :

- Identification possible de zones préférentielles pour la renaturation dans les SCOT, ainsi que des zones propices à l'accueil de sites naturels de compensation
- Droit de préemption urbain applicable dans les PLU(i) et cartes communales pour des zones présentant un fort potentiel en matière de renaturation

Inscrire les projets dans le cadre de la stratégie d'aménagement du territoire :

- À travers les Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE)
- Dans le cadre des Plans Climat-air-énergie territorial (PCAET)

Mobiliser les aides possibles, en ingénierie ou équilibre d'opération, pour accompagner les projets (Fonds Vert, Agence de l'eau, ANCT, DSIL, DETR, Département...).

➔ Des projets diversifiés à développer

Les projets de renaturation ou plus largement de restauration des sols peuvent être variés et concerner tous types de porteurs de projet, périmètres, taille de territoire, mais aussi cadre d'application. Ils peuvent impliquer des actions de dépollution et de déconstruction dans les cas de friches ou sites pollués.

Les bénéfices apportés sont notables, tels qu'indiqués plus avant. La renaturation permet notamment de retisser la trame verte et bleue (continuités écologiques en surface) ainsi que la trame brune (continuités écologiques dans le sol). Ces trames sont des lieux de vie et de déplacement pour les espèces vivantes. Elles sont menacées par la fragmentation, c'est à dire une diminution des habitats favorables aux espèces et une moindre connexion limitant leurs déplacements.

Ces projets, dans leur diversité, nécessitent d'être développés et mis en œuvre de manière adaptée à leur contexte et territoire (liens avec le SCOT et les PLU-I), pour contribuer à relever collectivement les défis de l'urgence environnementale, préserver le vivant et permettre les conditions d'une vie humaine.

GLOSSAIRE

Renaturation : actions in fine ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé (cf. article L. 101-2-1 du Code de l'urbanisme).

Artificialisation : altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage, par exemple liée à la transformation en route, construction...
Source : *guide mieux préserver les sols de l'ADEME*.

Imperméabilisation : concerne uniquement les sols recouverts par un matériau qui ne laisse pas pénétrer l'eau (surface goudronnée, construction...).

Source : ADEME (cf. ci-dessus).

POUR ALLER PLUS LOIN

www.fedescot.org/etude-renaturer

[www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Plaquettes et rapports insti/renaturer-les-sols.pdf](http://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Plaquettes%20et%20rapports%20insti/renaturer-les-sols.pdf)

www.fnau.org/fr/publication/abecedaire-de-la-renaturation

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine**

Directeur de publication : Vincent JECHOUX

CONTACT

Service aménagement habitat paysage et littoral (SAHPL)
dapl.sahpl.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

